

**AVIS DE CLÔTURE  
D'INVENTAIRE  
(AVIS DANS LE JOURNAL :  
C.C.Q., ART. 795)**

Prenez avis que Dominic VERREAULT, en son vivant domicilié au 415, rue Claude, St-Raymond, province de Québec, G3L 2R4, Canada, est décédé à Québec le 1 août 2022. Un inventaire de ses biens a été dressé les liquidateurs successoraux le 4 juillet 2023 et peut être consulté par les intéressés, à l'étude de M<sup>e</sup> Émile BRASSARD, notaire ayant son domicile professionnel au 1829, boulevard Bona-Dussault, Québec, G0A 4B0.

Donné ce 4 juillet 2023

Émile Brassard, notaire

> 16838

**AVIS DE CLÔTURE  
D'INVENTAIRE  
(AVIS DANS LE JOURNAL :  
C.C.Q., ART. 795)**

Prenez avis que Yvette CHALIFOUR, en son vivant domiciliée au 39, rue Saint-Eugène, Saint-Alban, province de Québec, G0A 3B0, est décédée le 26 mars 2023, à Trois-Rivières, province de Québec. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'étude de M<sup>e</sup> Émile BRASSARD, notaire ayant son domicile professionnel au 1829, boulevard Bona-Dussault, Saint-Marc-des-Carrières (Québec) G0A 4B0

Donné ce 12 juillet 2023

Émile Brassard, notaire

> 16837

**AVIS DE CLÔTURE  
D'INVENTAIRE**

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Michel GOSSELIN, de son vivant domicilié au 321, rue du Collège, Saint-Marc-des-Carrières, province de Québec, G0A 4B0 et survenu le 7 janvier 2023, un inventaire des biens du défunt a été fait par Julie ALLARD, son épouse, le 5 juillet 2023 et peut être consulté par les intéressés, à l'étude de M<sup>e</sup> Roxanne MOREAU, notaire, à 208A Route du fleuve, Beaumont (Québec) G0R 1C0.

Donné ce 6 juillet 2023

Roxanne Moreau, notaire

> 16839

Au  
**COURRIER**  
DE PORTNEUF

les arts et la  
**culture** sont dans  
notre **nature** !

Partagez-nous vos  
programmations à  
redaction@courrierdeportneuf.com



**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION  
DU GRAND PORTNEUF  
AVIS DE SÉLECTION**

L'Office municipal du Grand Portneuf avise la population habitant sur le territoire de la MRC de Portneuf de la tenue d'une sélection pour procéder à la mise à jour de sa liste d'admissibilité pour les logements à loyer modique. Les personnes qui ont déposé une demande de logement depuis plus de 12 mois, doivent obligatoirement la renouveler sinon leur nom sera rayé de la liste d'admissibilité comme il est prévu à l'article 42 du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique. Les logements pour personnes âgées sont situés sur l'ensemble du territoire municipal et sont offerts aux résidents du territoire de la MRC de Portneuf et de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Pour que votre demande soit admissible, vous devez être âgé d'au moins 50 ans, et être citoyen canadien ou résident permanent et résident du Québec au sens de la Loi sur l'immigration et avoir résidé sur le territoire de sélection pendant douze (12) mois consécutifs au cours des vingt-quatre (24) derniers mois.

Pour les logements familles, ils sont disponibles autant pour les couples que pour les familles monoparentales ayant de un (1) à quatre (4) enfants.

Pour la Corporation Les Jardins Lambert, afin que votre demande soit admissible, vous devez être une personne seule ayant 18 ans ou plus et éprouvant des problèmes en santé mentale ou encore une personne âgée de 50 ans et plus.

Pour les Appartements Sainte-Jeanne à Pont-Rouge, afin que votre demande soit admissible, vous devez être âgé de 18 ans et plus, souffrir d'une déficience physique ou intellectuelle.

L'OMHGP agira sur l'ensemble du processus d'analyse des demandes et d'attribution des logements de manière à respecter la charte québécoise des droits et libertés de la personne en n'exerçant aucune discrimination qui y contreviendrait.

De plus, le critère de résidence ne s'appliquera pas dans le cas d'un demandeur victime de violence conjugale.

Pour plus d'informations, adressez-vous au : 418 284-0016.

Aux heures de bureau seulement.

Du lundi au vendredi

De 8 h 30 à 12 h 00

De 13 h 00 à 16 h 00

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 4 JUILLET 2023**

Lyne Juneau, Directrice

> 16798

**Avis public**

Régie des alcools, des courses et des jeux

**AVIS DE DEMANDES RELATIVES  
À UN PERMIS OU À UNE LICENCE**

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 200, chemin Sainte-Foy, bureau 400, Québec (Québec) G1R 1T3.

| NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR  | NATURE DE LA DEMANDE   | ENDROIT D'EXPLOITATION  |
|--|--|---|
| Service LMT PLUS Inc.<br>81 Chemin du Pied-du-Rocher<br>Saint-Basile (Québec)<br>G0A 3G0 | Cession totale d'un permis de Bar avec autorisation danse et spectacles sans nudité. | BAR LE SAINT DONNA<br>192 Avenue Saint-Jacques<br>Donnacona (Québec)<br>G3M 2T7<br>Dossier : 352898 |

> 16861

Québec

Après m'avoir

lu



Recyclez-moi!

**PROTÉC**

**CEUX QUI VOUS PRO**

**RESPECTEZ LE CORRIDOR DE**